

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19947 - 77ÈME ANNÉE

**Conférence en ligne du PCR et de Témoignages
samedi à 14 heures**

Climat, Biodiversité et Développement durable : l'urgence d'agir



Ce samedi, 11 septembre 2021, nous allons tirer des leçons du Congrès de l'IUCN qui se tient actuellement à Marseille depuis une semaine, avec la participation de plus de 10 000 personnes. Nous rappelons qu'en 2008, l'IUCN a tenu un sommet à La Réunion. Un document stratégique a été adopté, sous forme de « Message de La Réunion ». Vous pouvez retrouver le texte complet sur le site de l'IUCN.

L'actualité renforce nos luttes en faveur d'une civilisation bas carbone et respectueuse de la biodiversité. La Réunion doit toujours être à l'avant garde de l'avenir.

Vous pouvez vous joindre à nous, à partir du lien suivant :

<https://meet.jit.si/25ansAlerteClimatBerneVergès>

Nous remercions les personnes présentes à notre visioconférence du 4 septembre 2021 qui invitait à tirer les leçons de l'alerte lancée par Paul Vergès et Philippe Berne, le 4 septembre 2016.

Au bout de 25 ans, il était important de montrer combien La Réunion était à la pointe du mouvement des idées qui agitent le monde.

Nous avons retenu 3 illustrations.

1) la proposition de loi du sénateur Paul Vergès déposée en 2000. Après débats, un texte a été adopté en 2001, visant à faire du réchauffement climatique et ses effets une priorité nationale et portant création de l'ONERC. Paul Vergès le préside durant 15 ans jusqu'à sa mort en 2016. La loi fut votée à l'unanimité au Sénat et à l'Assemblée Nationale.

2) la forte participation réunionnaise à Copenhague à la COP 15, en 2008, et la rencontre de Paul Vergès, président de l'ONERC, et Rajendra Pachaury, du GIEC ; il y avait également Gélita Hoarau, sénatrice ; Elie Hoarau, député au Parlement Européen et rapporteur ; Manuel Marchal, de Témoignages, un journal très actif sur le sujet.

3) la conférence organisée par La Région Réunion et l'IUCN, en juillet 2008. Plus de 450 délégués, venus de 40 pays insulaires, ont travaillé sur le thème : « L'Union européenne et l'outre mer : stratégies face au changement climatique et à la perte de biodiversité ». Une déclaration intitulée « Message de La Réunion », a été adoptée.

La célébration de l'anniversaire du 4 septembre 2016, était nourrie par l'actualité :

- incendies, sécheresse, inondations, cyclones etc attribués au réchauffement du climat ;

- rapport du GIEC du 9 août qui conclut au « dérèglement climatique » ;

- Congrès de l'IUCN qui se tient actuellement à Marseille du 3 au 11 août 2021 avec plus de 10 000 participants du monde entier.

Compte tenu de l'intérêt porté par les participants, nous publions la première partie de « Message de La Réunion ». Nous vous invitons à poursuivre le débat, samedi 11 septembre, à la même heure (14h) et en utilisant le même lien de participation.

Une bonne partie de nos échanges sera consacrée au Congrès de l'IUCN qui clôture ses travaux ce jour-là. Les résolutions vont influencer les Conventions et Traités contraignants qui seront décidés dans 2 événements proches :

a) la COP26, Glasgow du 1 au 12 novembre 2021, consacré au réchauffement climatique et la trajectoire de la neutralité carbone ;

b) la Convention des Nations Unies, à Kunming en 2022, consacrée à la sauvegarde de la biodiversité.

La Réunion a été à la pointe du mouvement des idées qui font avancer le monde. Elle doit reprendre sa place si nous ne voulons pas être surpris par les événements dramatiques.

Ce fut une initiative de :

Manuel Marchal et David Gauvin, pour Témoignages.

Ary Yee Chong Tchi Kan, pour le PCR

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès
77e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergès ; 1957 - 1964 : Paul Vergès ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Edito

Liste rouge de l'UICN : « Nous sommes de 100 à 1000 fois au-dessus des taux normaux d'extinction »

L'ancienne ministre de la Santé Agnès Buzyn, qui avait démissionné en 2020 au début de l'épidémie de Covid-19, est convoquée vendredi devant la Cour de justice de la République en vue d'une possible mise en examen. A la Réunion, 342 morts et 50 346 personnes atteintes sont à déplorer, notre île sera-t-elle concernée par un procès en responsabilité qui ne fait que commencer ?

L'enquête de la Cour de justice de la République (CJR) sur la gestion gouvernementale de l'épidémie de Covid-19 connaît son premier développement majeur avec la convocation, vendredi 10 septembre, de l'ex-ministre de la Santé Agnès Buzyn pour une possible mise en examen.

Cette mise en cause éventuelle serait la première dans ce vaste dossier consacré à la manière – critiquée, encore aujourd'hui – dont les autorités françaises ont anticipé puis géré quotidiennement l'épidémie de coronavirus qui a fait au moins 115 000 morts en France, selon Santé publique France.

Manque d'équipements de protection pour les soignants et pour la population, errements sur la nécessité ou non de porter des masques... La CJR, seule instance habilitée à juger des ministres dans l'exercice de leurs fonctions, a reçu depuis le début de l'épidémie au moins 14 500 plaintes, a précisé mercredi le procureur général près la Cour de cassation, François Molins. Un certain nombre d'entre elles visent Agnès Buzyn, désormais haut responsable à l'Organisation mondiale de la santé, et qui avait géré au sein du gouvernement les débuts de l'épidémie. Celle qui avait notamment déclaré le 24 janvier 2020 que « les risques de propagation du coronavirus dans la population sont très faibles » – l'analyse peut « évoluer », reconnaissait-elle aussi –, avait quitté le gouvernement moins d'un mois plus tard pour briguer, en vain, la mairie de Paris. Elle avait été remplacée au ministère de la Santé par Olivier Véran.

Peu après le premier tour des élections municipales, cette hématologue de formation avait créé un tollé en qualifiant le scrutin de « mascarade » et en déclarant qu'elle « savai(t) que la vague du tsunami était devant nous » au moment de son départ du ministère. Des propos confirmés par la suite en juin 2020 devant la commission d'enquête de l'Assemblée nationale sur la gestion de la crise sanitaire : elle avait indiqué avoir alerté l'Élysée et

Matignon en janvier sur le « danger » potentiel du coronavirus. Agnès Buzyn est désormais convoquée vendredi par les magistrats de la CJR, qui enquêtent depuis juillet 2020 sur cette gestion gouvernementale de la crise.

Sa commission des requêtes, qui fait office de filtre, avait alors estimé que neuf plaintes étaient recevables et les avait transmises à la commission d'instruction. Depuis, d'autres plaintes ont été jugées recevables et jointes à l'enquête, tandis que des perquisitions ont été menées mi-octobre 2020 par les enquêteurs de l'Oclaes (Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique) et de l'Oclcif (Office central de lutte contre la corruption et les infractions financières et fiscales).

Ces perquisitions ont visé les domiciles et bureaux du ministre de la Santé Olivier Véran, de l'ancien Premier ministre Édouard Philippe, et des membres du gouvernement Agnès Buzyn, Sibeth Ndiaye, mais aussi le directeur général de la santé, Jérôme Salomon, et la directrice générale de Santé publique France, Geneviève Chêne. La commission d'instruction de la CJR avait été initialement saisie de la seule infraction « d'abstention de combattre un sinistre » mais, d'après Le Monde, Agnès Buzyn est également convoquée vendredi pour une possible mise en examen pour « mise en danger de la vie d'autrui ».

A la Réunion, 342 morts et 50 346 personnes atteintes sont à déplorer, notre île sera-t-elle concernée par un procès en responsabilité qui ne fait que commencer ?

Si les Réunionnais avaient eu la Responsabilité, la situation n'aurait pas été aussi catastrophique.

« Vous ne pouvez échapper à la responsabilité de demain en vous dérochant à celle d'aujourd'hui » Abraham Lincoln

Nou artrouv'

David Gauvin

Oté

In drol dovize kant mèm sète la Républik ! In triptik inpossib antouléka l'èr ki lé

Mézami, mon bande dalon, yèr matin avèk dé troi kamarade, nou té apré parl la dovize la Républik, sète i oi dsi batiman la méri é i tienbo dann troi mo : libèrté, égalité épi fratèrnité. Rozman nou la pa diskite lontan la dsi pars mi san inn-dé lo san téi komans bouyi.

Zot va dir amwin dann in monde konm sète ni koné, la doviz èl-mèm sé lo rassanbléman bande zinpossibilité. La libèrté i arète oussa sète lé zot i komans. Sa lé bien vré, mé si ni rogarde bien dann bande sossyété umène néna in pé lé pli lib ké lé zote. Lo for, lo rish, lo mové, final de konte zot lé pli lib ké lé zote, lo fèb, lo pov, lo zantiy... Kan nou rényoné ni panss 20 déssanb 1848 épi labolission lésklavaz. Zour pou landmin bande zésklav té lib, mé ni pé pa di zot lété lib pou vréman.

L'èr-la pou mète in pé lékilib la-dan, la kol lo mo « égalité » avèk lo mo « libèrté » mé la mète toutsuite in limite an dizan l'égalité dovan la loi. Dann tan sa lété pou pèrmète siprime la divizyon la sossité dann troi zord, lo klèrjé, la noblèss épi lo tiers éta. Mé san tardé la ranplass sa par l'inégalié rante bande klass sosyal épi sa la fé la lite dé klass k'i kontinyé ziska zordi é lé pa paré pou arété.

Konm lo dé mo téi fé pa in bon lékilib, la kol ansanb avèk lo mo fratèrnité. L'èr-la nou la vi dovan noute zyé in mashin arivé. In sossyété demoune libe mé pa si tèlman, égal mé in pé lé moïnss égal ké lé zot, fratèrnèl mé pa si tèlman ké sa. Mi rapèl kan mwin lété marmaye nou téi di : libèrté pwin, égalité pwin, fratèrnité pwin-zéro kalbass la fimé gran-boi é nou téi koné pa mé nou té apré mète an danzé lo troi fondamanto la sossyété républikène.

Koméla déssèrtin i di sé la « fratèrnité » lo mo lo pli inportan, é d'ote i di sé l'égalité tanka la libèrté pou in pé sa in mo in pé galvodé l'èr ki lé. Mé i pouré pétète rofé lo monde : dann lintèrnassyonal i di pa lo monde va shanj de baz. Oila in tèks i mérité étidyé nout toute ansanb, pars pétète ni pouré oir pli klère an nou-mèm pli klère dann l'avnir l'umanité.

NB in ptite panssé pou noute kamarade Lulu téi ékri in paz filozofik dann témoignages par somenn. Pèrsone la pa pran la rolèv, pé s'fèr pars lété tro diffisil. I anpèsh pa mwin panss ali.

Justin